

Disciplinaire

Périmètre d'intervention

- Constitution du dossier personnel du salarié :
 - Informations générales
 - Eléments de rémunération
 - Qualification
 - Evolution de carrière
 - Formation
 - Arrêts de travail
 - Sanctions
- Préconisation d'un plan d'action gradué :
 - Recadrage oral et/ou écrit
 - Avertissement
 - Blâme
 - Mise à pied disciplinaire
- Constitution et suivi du rétroplanning
- Rédaction de la trame de l'entretien de licenciement
- Accompagnement du manager chargé de l'entretien
- Formalisation du courrier de notification de la sanction disciplinaire et/ou du licenciement, selon une trame validée, et mise à jour, par le cabinet d'avocats partenaire d'ALERIS

Processus

Entretien de prise de connaissance du dossier Evaluation de la faute disciplinaire

J-1

Formalisation du courrier de notification de la sanction

Pourquoi choisir ALERIS



Vous n'êtes pas seul

Un conseil et un accompagnement sont à votre disposition à chaque instant.



Mise en place

Nous nous occupons de toute la formalisation des documents.



On vous rassure

En relation avec un cabinet d'avocats, vous n'avez plus à vous soucier de rien.



Multidisciplinaire

Nous gérons tous types de sanctions disciplinaires.

Témoignage

Sofia, associée dans un cabinet d'architectes

« Lorsque je suis rentrée en conflit avec ce salarié, j'ai eu beaucoup de mal à prendre du recul. ALERIS m'a aidée à analyser la situation, à prendre une décision sensée et à mettre en œuvre la sanction disciplinaire correspondante. »

Tarifs

90€ HT / heure de conseil.



Rupture conventionnelle

Périmètre d'intervention

- Constitution et suivi du rétroplanning
- > Production des courriers de convocation à l'entretien
- Rédaction des trames des entretiens de rupture conventionnelle
- Formalisation d'un protocole d'accord de rupture conventionnelle du contrat de travail
- Formalisation du formulaire de demande d'homologation de l'organisme d'Etat habilité

Processus

J-50	Reunion de cadrage, prise de connaissance du dossier et envoi d'un retropianning
J-45	Emission du courrier de convocation et rédaction de la trame du 1 ^{er} entretien
J-40	1 ^{er} entretien préalable de rupture conventionnelle, suivi d'un débriefing avec le manager chargé de l'entretien
J-35	Formalisation du protocole d'accord avec le salarié, et du formulaire de demande d'homologation, puis émission et expédition du courrier de convocation au 2ème entretien
J-30	2 ^{ème} entretien préalable de rupture conventionnelle : signature du protocole d'accord et du formulaire de demande d'homologation
J-15	Envoi de la demande d'homologation à l'organisme d'Etat habilité
J	Rupture du contrat de travail et sortie du salarié

Pourquoi choisir ALERIS



L'accompagnement

Nous vous suivons et répondons à vos questions à tout instant.



Minimiser les risques

Nos équipes sont dans le respect total des procédures juridiques.



Constitution des dossiers

La constitution des dossiers est gérée par nos équipes. Vous ne vous occupez plus de rien.



Les ruptures conventionnelles sont complexes.

Laissez-nous vous en parler.

Témoignage

Sophie, associée dans un restaurant

« Un salarié est venu me parler de rupture conventionnelle. Je n'y connaissais rien ! ALERIS m'a alors expliqué la procédure et m'a surtout accompagnée à chaque étape du processus. Je me suis sentie prise en main, c'est extrêmement rassurant. »

Tarifs

Facturation au temps passé (90€ HT / heure) avec un minimum de :

- Etablissement du rétroplanning : 45€ HT
 Calcul ou recalcul de l'indemnité : 45€ HT
- Etablissement du CERFA : 45€ HT



Elections du Comité Social & Economique

Les lois

- Obligatoire pour les entreprises dont l'effectif est supérieur à 10 salariés
- Le non-respect des règles fait courir à l'employeur des risque pénaux (peines maximales : 1 an d'emprisonnement et/ou 3 750€ d'amende) et des risques sociaux (dommages et intérêts aux salariés ; risque de licenciement etc.)

Périmètre d'intervention

- Organisation des élections et production des convocations des instances représentatives du personnel pour le Comité Social & Economique (CSE).
- Constitution et suivi du rétroplanning
- Rédaction du protocole préélectoral et préparation à la négociation
- Actualisation des listes électorales
- Production des affichages et courriers obligatoires. Mise à disposition du matériel électoral :

 - Isoloirs
 - Liste d'émargement
- Accompagnement opérationnel le jour des élections
- Elaboration puis mise en œuvre d'un plan de communication auprès des salariés et des instances habilitées

Processus

-1-46Réunion de lancement de projet Gestion du planning de travail Rédaction du protocole préélectoral J-45 J-40 Préparation à la négociation du protocole J-30 > J Organisation logistique des élections J-12 > J-7 Organisation logistique du vote par correspondance (optionnel)

Accompagnement le jour des élections

Elaboration et mise en œuvre d'un plan de communication interne et externe « post-élections », accompagnement dans J > J + 15

l'animation de la 1ère réunion

Pourquoi choisir ALERIS



Votre entreprise Chaque entreprise est unique.

Nous savons nous adapter.



Ils sont garantis et respectés.





Tout au long des élections, nous restons à vos côtés.

Chaque protocole est rédigé par nos équipes d'experts.

Témoignage

Nicolas, Responsable RH d'un centre logistique

« Etant tout seul à porter la fonction RH, je n'étais pas en mesure de consacrer énormément de temps à l'organisation des élections. J'ai trouvé en ALERIS le partenaire idéal sur qui j'ai pu compter tout au long du processus. Un gain de temps et de sérénité énorme ! »

Tarifs

- Pour une entreprise mono-établissement : 1.950 € HT.
- Pour une entreprise multi-établissement : 2.400 € HT.
- Pour la présence d'un consultant(e) lors du 1er ou du 2ème tour : 450€ HT / demi-journée d'accompagnement.
- Pour toute prestation de conseil complémentaire, le tarif en vigueur est de : 90€ HT par heure.



Affichages obligatoires

Les lois

- Obligatoire pour toutes les entreprises
- Le non-respect des règles entraine une amende pouvant aller jusqu'à 1 500€

Périmètre d'intervention

- Conception et réalisation personnalisée des affichages obligatoires à apposer dans les locaux de l'entreprise :
 - Horaires de travail
 - Congés payés
 - Repos hebdomadaire
 - Numéros d'urgence
 - Lutte contre les discriminations en entreprise et à l'embauche
 - Harcèlement moral et sexuel
 - Egalité de rémunération
 - Consignes de sécurité d'incendie
 - Comité d'Hygiène, de Sécurité et des Conditions de Travail
 - Médecine du Travail
 - Inspection du Travail
 - Convention collective
 - Egalité professionnelle entre les hommes et les femmes
 - Interdiction de fumer et vapoter

Processus

J-10 J-9 > J-1 Entretien de lancement, prise de connaissance du projet

Elaboration des affichages obligatoires Affichage des documents sur les panneaux prévus à cet effet

Pourquoi choisir ALERIS



Dans les règles

Des documents personnalisés et conformes pour un rendu complet.



La sureté

Nous vous tenons au courant de toutes les sanctions mises en place.



La réalisation

Nous créons pour vous les affiches obligatoires pour vos locaux.



Nous vous tenons informés de la progression et restons à votre disposition.

Témoignage

Patrick, Président d'une société de service à la personne

« Nous avons sollicité ALERIS pour la mise en conformité de nos affichages obligatoires. Lors de la dernière visite de l'inspection du travail, nous avons été félicités sur ce point. Nous avons ainsi pu éviter une amende et des sanctions. »

Tarifs

360€ HT / Etablissement.



Règlement intérieur

Les lois

- Obligatoire dans les entreprises dont l'effectif est supérieur ou égal à 20 salariés
- ▶ Le non-respect des règles entraine une amende pouvant aller jusqu'à 750€

Périmètre d'intervention

- Définition du cahier des charges
- Formalisation du règlement intérieur
- Préparation de la réunion de consultation des Instances Représentatives du Personnel
- > Elaboration et mise en œuvre du plan de communication auprès des salariés et des organismes d'Etat habilités

Processus

J-15 Réunion de cadrage avec la direction pour définir le cahier des charges

J-15 > J-9 Formalisation du règlement intérieur

J-10 Présentation de la version 1 du règlement intérieur

J-5 Présentation de la version 2 du règlement intérieur

J Remise du règlement intérieur, de sa notice de mise en œuvre et du plan de communication associé

Pourquoi choisir ALERIS



On vous assiste

Nous prenons le temps de vous expliquer toutes les parties du règlement.



La fluidité

Le règlement intérieur est pris en charge par nos équipes afin d'avoir un rendu final fluide et compréhensible.



Le respec

Nous respectons toutes les obligations pour la création du règlement.



Remise en main

Nous vous remettons un dossier complet et en ordre.

<u>Témoignage</u>

Nicolas, Gérant d'une société de peinture

« Je n'avais jamais rempli mes obligations en la matière. Grâce à ALERIS j'ai pu en un minimum de temps revenir dans le droit chemin. C'est un souci de moins ! »

Tarifs

950€ HT / Entreprise.



Document unique d'évaluation des risques

Les lois

- Obligatoire pour les entreprises employant un ou plusieurs salariés.
- Le non-respect des règles entraine une amende pouvant aller jusqu'à 3 000€.

Périmètre d'intervention

- > Recensement des risques professionnels au sein de l'entreprise
- > Formalisation du Document Unique d'Evaluation des Risques, selon une trame validée et mise à jour, par le cabinet d'avocat partenaire d'ALERIS
- Communication du Document Unique du Personnel auprès des organismes d'Etat habilités

Processus

J-30 > J-16 J-15 > J-6 Etat des lieux des locaux et enquête auprès des salariés Inventaire et hiérarchisation des risques professionnels Formalisation du Document Unique d'Evaluation des Risques Validation du Document Unique d'Evaluation des Risques

J-5

Accompagnement dans la mise en œuvre du plan de communication du DUER auprès du personnel et des instances

Pourquoi choisir ALERIS



La communication Nous vous sensibilisons, vous

et vos salariés.

Q

Une enquête

Avant de mettre sur papier, nous vérifions que tout est en règle.



Le constat

Nous évaluons les possibles risques professionnels.



Le document unique sera rédigé par nos soins et vous sera envoyé.

<u>Témoignage</u>

Cécile, gestionnaire RH dans une agence de publicité

« Nous ne savions pas par où commencer. ALERIS a porté le dossier intégralement jusqu'à la livraison d'un document qu'il ne me restait plus qu'à présenter au CHSCT! »

Tarifs

950 € HT / Etablissement.



Conseil juridique & social

Périmètre d'intervention

L'équipe d'experts Aleris peut vous accompagner sur l'ensemble du spectre juridique et social. Voici quelques exemples de missions :

- Audit des rémunérations.
- Audit social.
- Bilan de rémunération individuel
- Audit des processus administratifs
- Gestion des demandes de formations
- Appel d'offre caisses et organismes
- Audit juridique
- > Aide à la négociation et à la formalisation d'un protocole transactionnel
- > Aide à la rédaction d'accords d'entreprise
- Epargne salariale
- Bilans sociaux
- >

Pourquoi choisir ALERIS



Accessible à tous

Que vous soyez une TPE ou une PME, nous sommes là pour vous.



Méthodologie

Aleris a développé des méthodologies de travail adaptées aux TPE / PME.



Le constat

Nous évaluons les possibles risques professionnels.



Vous n'êtes pas seul

Un conseil et un accompagnement sont à votre disposition à chaque instant.

Témoignage

Clotilde, RRH dans un cabinet immobilier

« Nous n'avions pas les ressources pour rechercher une mutuelle. ALERIS a porté le dossier intégralement jusqu'à la livraison d'une proposition d'organismes les plus adaptés à notre cahier des charges. »

Tarifs

90€ HT / heure de conseil.